

IDENTIFICATION DU PROGRAMME

DENOMINATION DU PROGRAMME

Ksour AL WOUROUD

TYPE DE PROGRAMMES

APPARTEMENTS MOYEN STANDING

PROPRE

100%

EN PARTENARIAT

-

LOCALISATION

REGION ECONOMIQUE

MARRAKECH TENSIFT AL HAOUZ

PREFECTURE OU PROVINCE

MARRAKECH

COMMUNE

HARBIL

VILLE

TAMANSOURT

DATES D'EXECUTION DU PROGRAMME

TRANCHE 1

TRANCHE 2

TRANCHE 3

TRANCHE 4

DATE DE LANCEMENT DES TRAVAUX

Juin 2006

DATE D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

Juil. 2008

DATE DE MISE EN COMMERCIALISATION

22/05/08

15/08/08

DATE DE LIVRAISON

01/09/08

DATE DE REMISE DES CONTRATS

01/11/08

LE COUT DU PROGRAMME

COUT DU
M²

COUT
TOTAL

DATE

COUT INITIAL

5.561 dhs

39.636.000 dhs

10/04/08

PREMIERE ACTUALISATION

SECONDE ACTUALISATION

OBJECTIFS DU PROGRAMME

LES OBJECTIFS SOCIAUX

- Faire bénéficier les citoyens de niveau d'habitat moyen standing dans la ville de Tamansourt ;
- Promouvoir et valoriser la ville de Tamansourt ;
- Satisfaire les citoyens aux revenus moyens.

LES OBJECTIFS COMMERCIAUX

- Atteindre les objectifs commerciaux du programme d'action ;
- Commercialiser la totalité des logements dans les plus brefs délais ;
- Renforcer la compétitivité de la Société dans ce type de produits commercialisé par la concurrence dans la ville de Tamansourt ;
- Faire le recouvrement suivant l'échéancier.

LES CONDITIONS PREALABLES A LA COMMERCIALISATION

OUI NON

L'ETUDE DE FAISABILITE

X

L'ETUDE DE MARCHE

X

SITUATION DU TERRAIN

PROPRIETE DE L'OPH

X

LIBRE DE TOUTE OCCUPATION

X

LES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

X

LE PLAN NO VARIETUR

X

LE MONTAGE FINANCIER

X

LE CATALOGUE DES PRIX

X

LE PLAN D'ACTIONS MARKETING OPERATIONNEL

INTERNE

X

PAR UN CABINET EXTERNE

APPROBATION DU PROGRAMME PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LE DIRECTOIRE

X

LE PLAN DE COMMUNICATION

LA PRESSE

NOM DU QUOTIDIEN

DATE DE PARUTION

QUOTIDIENS

AL INTIFADA

17/03/2008

AL AHDATE

14/03/2008

LE MATIN
L'OPINION

17/03/2008
17/03/2008

LA VIE ECONOMIQUE
الصباح

11/07/2008
10/07/2008

L'AFFICHAGE

TYPE D'AFFICHE

LE LIEU

LA PERIODE

FLYERS

BROCHURES

DEPLIANTS

PLAQUETTES

Siège

18/08/2007

1000 exemplaires

NOMBRE

LIEUX D'INSTALLATION

BANDEROLES

DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

VENTE CONDITIONNEE

TYPES D'UNITES	CATEGORIES D'UNITES	SUPERFICIE DU TERRAIN		SUPERFICIE CONSTRUITE		NOMBRE DE NIVEAUX	
		DE	A	DE	A	DE	A
Lot social	Unité d'habitat social (UHS)						
Logement social							
Lot économique	Unité d'habitat économique (UHE)						
Logement économique et faible VIT							
Villas économiques	Unité d'habitat promotionnel (UHP)						
Locaux commerciaux	Unité commerciale ou industrielle (UCI)						
Lots d'équipements socio administratifs	Unité d'équipements socio administratifs (UES)						

DEFINITION DES CARACTERISTIQUES DES PRODUITS

VENTE CONVENTIONNEE

TYPES D'UNITES	CATEGORIES D'UNITES	SUPERFICIE DU TERRAIN		SUPERFICIE CONSTRUITE		NOMBRE DE NIVEAUX	
		DE	A	DE	A	DE	A
Lots promotionnels (ilots ou lots groupés)	Unité commerciale ou industrielle (UCI)						
Lots d'activités commerciales							
Lots d'activités artisanales							
Lots industriels							

VENTE LIBRE D'UN LOT OU LOGEMENT PROMOTIONNELS

TYPES D'UNITES	CATEGORIES D'UNITES	SUPERFICIE DU TERRAIN		SUPERFICIE CONSTRUITE		NOMBRE DE NIVEAUX	
		DE	A	DE	A	DE	A
lot promotionnel	Unité d'habitat promotionnel (UHP)						
Logements Moyen standing			40 m ² à 65 m ²		R+4		R+4

LE PLANNING DE COMMERCIALISATION

TRANCHE 1

DATE DE LANCEMENT DE LA PUBLICITE OBLIGATOIRE

22/05/2008

DATE DE LANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION

14/03/2008

NUMEROS ET TYPE DE UNITES A COMMERCIALISER

VOIR TABLEAU DE PRIX ET S.R.G.

TRANCHE 2

DATE DE LANCEMENT DE LA PUBLICITE OBLIGATOIRE

10/07/2008

DATE DE LANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION

15/08/2008

NUMEROS ET TYPE DE UNITES A COMMERCIALISER

VOIR TABLEAU DU DISPONIBLE
ET S.R.G.

TRANCHE 3

DATE DE LANCEMENT DE LA PUBLICITE OBLIGATOIRE

DATE DE LANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION

NUMEROS ET TYPE DE UNITES A COMMERCIALISER

TRANCHE 4

DATE DE LANCEMENT DE LA PUBLICITE OBLIGATOIRE

DATE DE LANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION

NUMEROS ET TYPE DE UNITES A COMMERCIALISER

LES CONDITIONS DE COMMERCIALISATION

LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

FOURCHETTE DES REVENUS

DE

A

-

-

OUI

NON

X

AVOIR BENEFICIE D'UN PRODUIT DES OPH

ETRE PROPRIETAIRE D'UN LOGEMENT OU D'UN LOT DE TERRAIN
CONSTRUCTIBLE

-

RESIDER DANS LA LOCALITE DU PROGRAMME

X

AUTRES CONDITIONS

SAUF MRE – LISTE D'ATTENTE

- LISTE DES PROSPECTS
- COMPROMIS DE VENTE

X

X

- INTERDICTION D'ALIENER

X

- ECHEANCIER DE PAIEMENT

X

-

LES MODALITES D'ATTRIBUTION

- SUIVANT LISTE DES PROSPECTS ET CONDITIONS PRE-CITEES ;
- SATISFAIRE LA LISTE PRIORITAIRE ET PUIS LA LISTE D'ATTENTE (HORS MARRAKECH). FAIBLE DEMANDE
- COMMERCIALISER LE DISPONIBLE SUIVANT LES MANUELS DES PROCEDURES COMMERCIALES ET LA CIRCULAIRE N° MTT/1967 DU 09/06/2008.
- COMMERCIALISER LE DISPONIBLE A GUICHET OUVERT APRES TENUE DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION

LES CONDITIONS DE VALORISATION

DELAI DE VALORISATION

-

PENALITES PREVUES

-

LES CONDITIONS D'ALIENATION

DELAI DE NON ALIENATION

Après contrat de vente

INDEMNITE POUR LEVER LA CONDITION D'ALIENATION

-

LES CONDITIONS DE DESISTEMENT

MONTANT DE L'INDIMNITE

1000 dhs

OU

TAUX APPLIQUE PAR RAPPORT AU PRIX DE VENTE

-

OUI

NON

REMBOURSEMENT IMEDIAT

X

REMBOURSEMENT APRES COMMERCIALISATION

X

LES CONDITIONS DE DECHEANCE

MONTANT DE L'INDIMNITE

1000 dhs

OU

TAUX APPLIQUE PAR RAPPORT AU PRIX DE VENTE

-

PENALITES DE RETARD A APLLIQUER EN CAS DE NON REGLEMENT D'UNE ECHEANCE

RESERVES ET/OU OBSERVATIONS DES RESPONSABLES ET DES MANAGERS COMMERCIAUX

LE DIRECTEUR GENERAL

LE DIRECTEUR REGIONAL

LE DIRECTEUR COMMERCIAL

LE DIRECTEUR DE COMMUNICATION

LE DIRECTEUR MARKETING

LES MANAGERS COMMERCIAUX

LE CHEF DE GROUPE (nom et prénom)

LES MANAGERS (noms et prénoms)

M. Omar EL GOUAIL

Mustapha HADDADI

Saïda SGHIR

Abdelhamid GHANDOUR

TINDOUFTE Mohamed

Mohamed ZGHAOUI

